LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THÉNAULT, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Mme Stéphanie HARS à Mme Anna MAZIER, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Linda RAULT à M. Daniel GAUGAIN, M. Georges BLAVIEZ à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Agnès LEBRUN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2021.

1 – FINANCES

1.1 Affectation du produit des concessions cimetières

Vote favorable à l'unanimité pour ABROGER la délibération N°84 du 19 juillet 2000 fixant la clé de répartition précédente et VERSER la totalité du produit des concessions du cimetière au budget principal à compter de l'exercice budgétaire 2022.

1.2 Demande de fonds de concours auprès de la CCPS pour l'acquisition des locaux commerciaux « Touze »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DECIDER de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'acquisition de la réserve foncière commerciale, à hauteur de 115 000 € conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
ACQUISITION FONCIERE	362 355,00 €	FONDS DE CONCOURS (32%)	115 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT (68%)	247 355,00 €
TOTAL	**362 355,00 €**	**TOTAL**	**362 355,00 €**

- AUTORISER le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

1.3 Groupement de commandes relatif à l'accord-cadre portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADHERER au groupement de commande, et ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement

- DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :
  - Madame Constance De Pélichy en qualité de Maire,
  - Monsieur Sébastien Difrancescho en qualité de suppléant

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant :
  - à signer la convention constitutive de groupement,
  - à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
  - à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
  - à signer les marchés et toutes les pièces d'exécution afférentes résultant de la convention de groupement de commandes,
  - à intervenir pour le compte de la Ville de La Ferté Saint-Aubin,

2 - URBANISME

2.1 Dénomination de voirie – Chemin du Rail

Vote favorable à l'unanimité pour ARRETER la dénomination suivante : « Chemin du Rail » et PRECISER que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverain intéressés.

2.2 Désignation d'un avocat - Recours contre le permis de construire n° PC 045 146 20 F0003 « Galerie Mercure » accordé à la société 3 F Centre Val de Loire

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DESIGNER le cabinet d'avocats CASADEI-JUNG afin d'apporter à la commune une assistante juridique dans cette affaire et représenter la commune devant le tribunal compétent
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

2.3 Acquisition foncière route de Ligny

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER l'acquisition des parcelles non bâties cadastrées BN 95, BN 693, BN 684 et BN 692 pour une superficie totale de 5.923 m², situées route de Ligny à la Ferté Saint-Aubin, au prix de 110.000 €, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3 - EDUCATION

3.1 Participation demandée aux communes au titre des frais de scolarité

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L.212-8 du code de l'éducation, de convenir avec chaque commune de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de La Ferté Saint-Aubin, de la participation due telle que calculée pour la contribution à l'OGEC Ste Thérèse.

3.2 Conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH avec la CAF

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire et Accueil de loisirs Adolescents

3.3 Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire ou son représentant, à répondre à l'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande.

4 – TRAVAUX

4.1 Prestations techniques pour les équipements intercommunaux

Vote favorable à l'unanimité pour REPONDRE à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2021, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 9 000 € TTC, facturé au regard du coût

supporté par la commune et PRECISER que la présente délibération remplace celle du 19 février 2021 qui ne concernait que le Cube.

5- CITOYENNETE

5.1 Avenant N° 1 à la convention technique et financière pour la mise sous pli de la propagande électorale des Élections des Conseillers Départementaux des 13 et 20 juin 2021

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention technique et financière pour la mise sous pli de la propagande électorale des Élections des conseillers départementaux.

6- QUESTIONS DIVERSES

Question orale de Monsieur Steve Renard

Portant sur le montant du premier budget participatif de la ville.

Texte de son intervention et réponse de Madame Stéphanie HARS dans le procès-verbal.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°3/2021 : Signature des prestations techniques 2021 sur le complexe aquatique communautaire

N°4/2021 : Approbation et signature du marché 2021002 relatif à l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la définition de l'opération de rénovation thermique et fonctionnelle de l'hôtel de ville

N°5/2021 : Approbation et signature de la modification en cours n°2 à l'accord cadre n°2020-006 lot n°4 relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle passé par la centrale d'achats approlyscentrachats

N°6/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°5 à l'accord cadre n°2018-017 portant sur les contrôles et vérifications obligatoires des installations techniques

La Ferté St-Aubin, le 29 mars 2021

Le Maire
Constance de Pélichy

